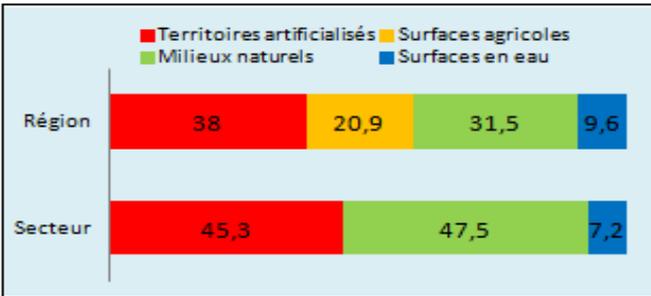


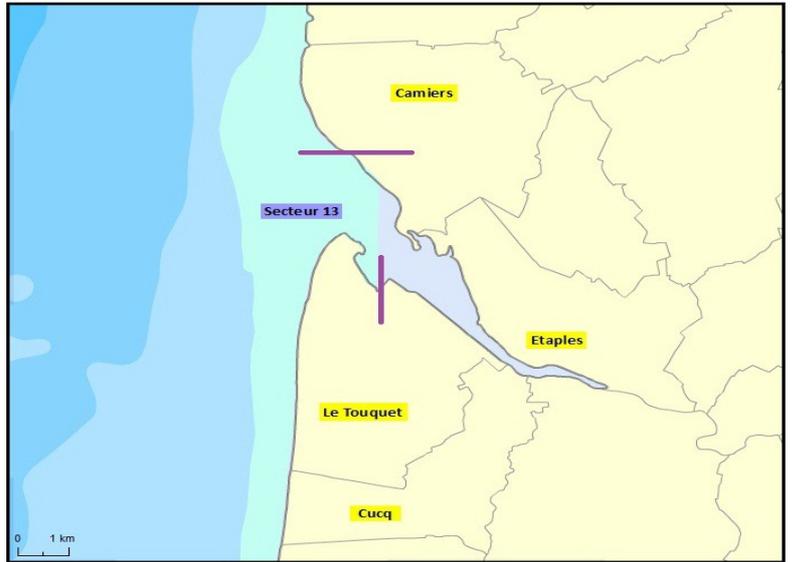
I) Description du secteur

Le secteur englobe l'estuaire de la Canche en intégrant la limite administrative du port d'Étaples, depuis la réserve naturelle à Camiers jusqu'à la pointe du Touquet. Il présente une longueur approximative de 10 kms sur lequel il n'existe aucun arrêté officiel de délimitation du DPM.

1. Occupation du sol en %: bande des 500 mètres



Source : SIGALE 2009 – Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais



Le secteur est d'une part largement artificialisé en fond d'estuaire ainsi que sur la rive gauche, en raison du centre urbain d'Étaples et des infrastructures de loisirs étendus du Touquet (Hippodrome, aérodrome). D'un autre côté sur la rive droite, le littoral est largement préservé et maintenu dans son état naturel.

2. Type de côte / Evolution et protection

Côte sableuse / A Camiers l'évolution du trait de côte est de l'ordre de -1,8 à -2 m/an, des épis sont présents à cet endroit de l'estran. L'intérieur de l'estuaire est protégé par des digues de renclôture.

3. Protections environnementales

		Présence	Détails sur l'emprise
Inventaires			
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique		oui	Sur la totalité du rivage. ZNIEFF n°310007015 - « Dunes de Camiers et Baie de Canche »
Protections			
Natura 2000	SIC Site d'Intérêt Communautaire	-	Sur le rivage de Camiers et au Nord d'Étaples. Zone n°FR3100480 - « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen »
	SIC Site d'Intérêt Communautaire	-	Sur la partie maritime. Zone n°FR3102005 - « Baie de Canche et couloir des trois estuaires »
	SIC Site d'Intérêt Communautaire	-	Sur le rivage de Camiers et au Nord d'Étaples. Zone n°FR3110038 - « Estuaire de la Canche »
Site inscrit		-	-
Site classé		-	-
Espaces protégés et gérés	CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	oui	En bordure du DPM à Camiers et au Nord d'Étaples. Zone n°FR1100134 - « Les Garennes de Lornel »
	RNN Réserve nationale naturelle		Sur le rivage de Camiers et au Nord d'Étaples. Zone n°FR3600087 - « Baie de Canche »
	PNM Parc Naturel Marin	oui	Sur la partie maritime. « Parc naturel marin ds estuaires picards et de la mer d'Opale »
	Réserve de chasse maritime	oui	Sur la partie maritime
Protections « LOI LITTORAL »			
Espaces remarquables		oui	Sur la totalité du rivage
Coupures d'urbanisation		oui	1 coupure qui englobe la quasi-totalité du secteur

4. Usages sur le DPM en 2012

Usage		Description				Impacts sur l'environnement
		Nombre / Type d'autorisation	Objet de l'occupation	Participants attendus	Véhicules présents	
Manifestations sur le DPM terrestre	sportives	-	-	-	-	-
	Festives et de loisirs	-	-	-	-	-
Manifestations sur le DPM maritime		-	-			
Accès plage		-	-			
Zone de mouillages et équipements légers		AOT	Corps morts			
Services publics		2 AOT longue durée	Mise en place de 3 passerelles			
			Station relèvement eaux pluviales			
Chasse		Bail de chasse n°4	-			
		1 AOT longue durée	44 huttes de chasse			
Cabines / chalets		-	-			
Conchyliculture		-			-	
Pêche de loisirs	Terrestre (pêche à pied / Filet)	Zone de production n°62.10: 1:N 2:N 3:B Zone interdite à la pose de filets fixes			Faible sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...)	
	Nautique (plaisanciers)	Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foène, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut			Faible sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...)	
Promenade		SPPL en cours de régularisation				
Tourisme (taux de fonction touristique)		Etaples : moins de 0,5 / Cucq: 2 à 5 / Le Touquet : plus de 5				

- **Autres usages importants de signaler**
Mise en place d'un contrat de baie
- **Occupations sans titre**
On relève une occupation sans aucun titre sur le DPM.

II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

1. Interactions d'usage

	Pêche à pied	Chasse maritime	Agriculture littorale	Développement urbain littoral	Tourisme littoral	Sentier du littoral	Activités sportives
Conchyliculture	- Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs	- Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées	- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Concurrence spatiale - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral	- Impacts visuels sur les sites balnéaires - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière	Continuité de la SPPL rendue difficile dans les exploitations	- concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives (kite surf...)
	Pêche à pied		- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource	- Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs		- Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives
		Chasse maritime	- Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages	Croissance de la fréquentation - Impacts sur les paysages - impacts visuels et sonores	- Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs A		- Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone
			Agriculture littorale		- Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Piétinement des usagers sur des terres agricoles	
				Développement urbain littoral	- le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées	- Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants
					Tourisme littoral	- Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation	- Conflits potentiels liés à l'utilisation de l'estran et de la mer
						Sentier du littoral	- Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives
							Activités sportives

A : La chasse

___La présence de mares de chasse entraîne dès lors l'existence d'un danger potentiel pour tout autre usager du DPM.

2. Risques naturels : submersion marine (cf. carte PPRN)

- PPR du montreuillois prescrit le 13/09/11 portant sur l'inondation par submersion marine et le recul du trait de côte.

	Aléa			Observations
	faible	moyen	fort	
Usages				-
Milieux naturels				-
Territoires agricoles				-
Territoires artificialisés				L'aérodrome et l'hippodrome du Touquet sont situés dans la zone d'inondation

III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

Enjeux	Orientations
La révision de bail de chasse	Instruction de la procédure.
Le déplacement de deux huttes de chasse situées dans la réserve naturelle	Travailler avec l'association de chasse, le conservatoire du littoral et EDEN 62 pour situer précisément un secteur du DPMn qui accueillera les huttes, et organiser le déplacement. Accompagner sur les aspects technique et financiers l'AMCBDC et la fédération de chasse.
Le classement des ouvrages de défense contre la mer	Accompagner la CCMT0 pour le recrutement de bureaux d'études, et la mise en œuvre des travaux de confortement des ouvrages de défense contre la mer.